

une assurance, car il ne revient pas au gouvernement de prendre une assurance sur les produits qu'il veut faire entreposer.

C'est là une responsabilité qui incombe au gouvernement. Il doit s'assurer que ses produits sont couverts par une assurance lorsqu'ils ne sont pas déposés dans les entrepôts du gouvernement.

(Traduction)

**L'hon. M. Hays:** J'étudierai volontiers ces chiffres pour faire ensuite tenir les chiffres à l'honorable député. Je suppose qu'il y aura un bon nombre de taux différents, mais un seul pour l'entreposage du beurre mais il s'agit aussi de l'entreposage d'autres produits. Je donnerai volontiers aux députés des renseignements détaillés sur les raisons pour lesquelles le gouvernement ne verse pas de primes d'assurance. Il y gagne probablement, car je puis lui dire ce que ces assurances coûteraient.

**M. Vincent:** Ce n'est pas exactement la question que j'ai posée. Ma question tendait à savoir pourquoi le propriétaire de cet entrepôt n'a pas souscrit d'assurance sur les stocks qu'il entrepose pour le gouvernement, puisqu'on lui paie une certaine somme par livre entreposée.

**L'hon. M. Hays:** En l'occurrence, il n'en avait certainement pas assumé le risque. Il demanderait un tout autre prix si c'était le cas.

**L'hon. M. Ricard:** Le ministre se souviendra qu'à l'époque de l'incendie de Saint-Denis, je me suis tenu en étroite communication avec lui. Le conseil du village de Saint-Denis m'a posé de nombreuses questions et j'ai échangé avec lui beaucoup de lettres. Nous avons eu également beaucoup d'entretiens. J'aimerais maintenant lui demander s'il a reçu une résolution du conseil municipal de Saint-Denis demandant l'aide du gouvernement pour cette municipalité, en raison des dépenses excessives que l'incendie a imposées à cette municipalité.

Je tiens à lui dire que la population de la région croit que c'est le ministère de l'Agriculture qui a le devoir d'accorder la protection nécessaire, parce que ce matériel appartenait au gouvernement et que le gouvernement doit voir à ce qu'aucun dommage ne soit causé à la municipalité.

**L'hon. M. Hays:** Si la demande a été soumise au ministère, on ne me l'a pas encore signalée. Je suis à peu près certain que les dirigeants de l'entrepôt payaient une taxe foncière et faisaient leur part pour financer le service des incendies. Donc, la ville a probablement jugé que c'était sa responsabilité.

Je sais que du temps où j'étais maire de Calgary, nous aurions été heureux que le gouvernement entrepose des choses dans notre ville et nous aurions pris le risque de nous occuper des incendies. C'est la raison d'être des services des incendies.

**L'hon. M. Ricard:** Mais c'est une grande ville, à comparer à Saint-Denis.

**M. Moore:** J'aimerais demander au ministre combien on a payé de moins aux producteurs laitiers pour le lait utilisé dans les usines de lait évaporé et condensé, depuis la suppression de la subvention de 25c. le quintal.

**L'hon. M. Hays:** Je ne crois pas avoir le montant précis. Nous n'avons pas payé de subvention pour le lait destiné à la fabrication du lait condensé ou des fromages mous, mais nous avons payé une prime, non de 25c., mais bien de 30c., pour le lait utilisé dans la fabrication du fromage cheddar. Les fabricants de fromage mou devaient soumissionner pour acheter ce lait et les producteurs obtenaient le même montant que les producteurs de cheddar. J'ai donné ces chiffres hier.

Si l'honorable député pense au fromage mou, le montant dont le fabricant devait faire bénéficier le consommateur serait d'environ  $\frac{1}{2}$  cent la petite boîte, soit moins de 1c. la livre pour le lait servant à la fabrication du fromage mou. Par conséquent, les fournisseurs des producteurs de fromage mou et de lait condensé devaient concurrencer les fournisseurs des producteurs de cheddar pour obtenir le lait et, en fin de compte, c'est le consommateur qui s'en ressentait. Les chiffres établis par le Bureau fédéral de la statistique et que j'ai fournis hier indiquent que le prix du lait touché par le producteur a augmenté dans toutes les provinces.

**M. Moore:** Naturellement, le prix du lait mis en vente pourrait être plus élevé car ce sont les régies provinciales qui le contrôlent, mais dans le cas des fabriques de lait condensé auxquelles je pense et avec lesquelles j'entretiens des relations très étroites, elles ont haussé le prix du lait de leur propre gré afin de tenir compte de la perte de 25 cents. Évidemment, elles ont dû relever le prix du lait condensé qu'elles vendent aux consommateurs dans des boîtes. Toutefois, cette augmentation du prix n'a pas suffi à compenser les 25 cents que les producteurs touchaient naguère par cent livres de lait; je ne vois pas comment on peut parler ici d'une hausse du prix du lait.

**L'hon. M. Hays:** Les chiffres que nous a fournis le Bureau fédéral de la statistique n'indiquent rien à ce sujet. Ils établissent que